Communiqué

Paris, le 1er juin 2011

SOLVING EFESO INTERNATIONAL

Projet de transfert de la cotation des titres de la société Solving Efeso International d'Euronext vers Nyse-Alternext: Approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2011

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Solving Efeso International, qui s'est réunie le 31 mai 2011, a autorisé le transfert de la cotation de la société sur Alternext.

Le capital de Solving Efeso International est constitué de 22 377 352 actions. La société, présente en bourse depuis le 26 juin 1998 (FR 0004500106 – OLV), est détenue à hauteur de 80% par Partners in Action, société constituée dans le cadre de l'accord d'investissement conclu le 11 juin 2010 avec trois fonds d'investissements gérés par Argos Soditic France. Partners in Action est elle-même détenue à 65% par ces trois fonds et à 35% par une quinzaine de managers de Solving Efeso (Dirigeants du Groupe : membres de ses organes de direction et dirigeants de filiales). Le « flottant » calculé selon la méthodologie applicable à l'admission sur Alternext s'élève à 6,9 M€ environ.

Solving Efeso International considère que la lourdeur des obligations règlementaires et les coûts directs et indirects générés par le mode actuel de cotation ne sont pas proportionnés à sa taille et à ses besoins et que le maintien de la cotation sur Euronext n'est donc plus justifié.

L'Assemblée Générale annuelle Mixte tenue le 31 mai 2011, a approuvé la demande à Nyse Euronext de radier les titres de Solving Efeso International des négociations sur Euronext Paris (compartiment C) et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext.

Le retrait effectif des actions du marché Euronext devrait donc intervenir au plus tôt le 1er août 2011.

Alternext, un marché plus adapté aux caractéristiques de Solving Efeso International

La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009, suivi de l'arrêté du 4 novembre 2009, portant homologation des modifications du règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et enfin la modification des règles d'Alternext du 16 novembre 2009, ont ouvert la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations sur Alternext.

Solving Efeso International répond aux conditions d'éligibilité prévues : sa capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros et elle dispose d'un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros (de l'ordre de 6,9 millions d'euros en l'occurrence, selon les règles de calcul définies par NYSE Euronext Paris).

Le Directoire et le Conseil de Surveillance de Solving Efeso International considèrent que le transfert sur Alternext est justifié par les caractéristiques actuelles de la société. La cotation sur Euronext Paris implique l'obligation d'observer une réglementation lourde dont les contraintes n'apparaissent plus adaptées à la situation de la Société et à sa capitalisation boursière, sans offrir d'avantages particuliers en termes de valorisation et de liquidité du titre. Le transfert sur Alternext devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la Société et alléger ses coûts. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux entreprises de taille moyenne et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable moins contraignantes, comparées à celles applicables sur Euronext.

Des contraintes réglementaires allégées

Solving Efeso International rappelle à ses actionnaires les conséquences principales d'un tel transfert :

- **En matière d'information financière périodique,** Solving Efeso International publiera dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes. La société décide de rester aux normes IFRS, tout en se réservant la possibilité de revoir sa position en cas d'évolution trop contraignante des règles. La société sera dispensée d'établir et de diffuser un rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. Les comptes semestriels et un rapport d'activité seront publiés dans un délai de quatre mois après la clôture du semestre. Enfin, Solving Efeso International, bien que dispensée de publier des informations trimestrielles, a décidé de maintenir ce niveau de communication pour les exercices 2011 à 2013, tout en se réservant la possibilité pour les années suivantes de revoir sa position en cas d'évolution trop contraignante des règles de communication financière.
- **En termes de protection des minoritaires :** La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée par le seul mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote. Par ailleurs, les sociétés cotées sur Alternext ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements des seuils (à la hausse ou à la baisse), de 95% et 50% du capital ou des droits de vote. Cependant, conformément aux dispositions légales, Solving Efeso International restera soumis, pendant trois ans à compter de sa radiation d'Euronext Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.
- **En matière d'information permanente :** La Société continuera à porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de bourse, conformément aux dispositions applicables du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le calendrier indicatif de l'opération (sous réserve de l'accord de NYSE-Euronext)

31 mai 2011 :

Assemblée Générale Mixte des actionnaires et délégation donnée au Directoire pour mise en œuvre de la décision.

1er juin 2011 :

Mise en œuvre de la décision de demande de transfert.

Information immédiate du public de la décision définitive du transfert (sous réserve de l'accord de Nyse Euronext).

8 juin 2011 :

Demande de radiation des titres d'Euronext Paris et demande de leur admission sur Alternext.

1er août 2011 :

Avis d'admission sur Alternext de NYSE-Euronext.

Radiation des titres de la société de la cote d'Euronext.

8 août 2011 :

Admission des titres de la société sur Alternext.

Rappel de la répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010 :

ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2010				
Actionnaires	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**Droits de vote**	**% des droits de vote**
Partners in Action (1)	17 893 739	80,0%	17 893 739	78,9%
Associés du groupe	389 911	1,7%	596 334	2,6%
NextStage SAS (2)	1 716 242	7,7%	1 716 242	7,6%
Auto contrôle (compte de liquidité) (3)	22 234	0,1%	-	-
Public	2 355 226	10,5%	2 472 646	10,9%
	22 377 352	**100,0%**	**22 678 961**	**100,0%**

(1) Société Partners in Action, détenue à 65% par des Fonds Communs de placement à risques (FCPR Argos Soditic V-A, FCPR Argos Soditic V-B, FCPR Argos Soditic V-C) dont Argos Soditic France est société de gestion, et à 35% par les principaux dirigeants et

(2) Société agissant pour le compte de FCPI (dont NextStage Développement 2007, NextStage Entreprises 2004 et NextStage Développement 2008). Déclarations AMF 210C0831 du 24 août 2010 et AMF 210C063 du 6 juillet 2010, complétées d' informations portées à l

(3) Capital autodétenu : compte de liquidité au 31 décembre 2010.

Capital composé de 22 377 352 actions après création de 5 357 143 actions et de 8 950 940 actions respectivement les 30 Juin 2010 et 22 octobre 2010

Nombre de droits de vote : estimation à partir des droits de vote constatés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2010 : 9 818 081 droits de vote pour 8 069 269 actions, corrigés au 31 décembre 2010 des droits correspondant aux actions créées

La répartition du capital et des droits de vote au 31 mai 2011 sera mise à jour très prochainement. Le nombre de droits de vote lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2011 s'établit à 22 748 023

Agenda financier :

Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2011 : 28 juillet 2011

Résultats semestriels 2011 : 20 septembre 2011

Contact :

David AUREGAN, Directeur Financier

Tél. : (+33-1) 53 53 57 00

info.investor-relations@solvingefeso.com

www.solvingefeso.com

SOLVING EFESO INTERNATIONAL se situe parmi les leaders internationaux du conseil en stratégie d'entreprise et en amélioration de la performance opérationnelle.
Avec un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros et plus de 350 consultants, le groupe Solving Efeso International est présent dans 18 pays (Europe, Moyen-Orient, Asie et Amériques).
L'action Solving Efeso International est cotée sur Euronext Compartiment C.

Flottant : 18,2 %	Date d'introduction : 02/07/1998
Nombre de titres : 22 377 352	Code 6467
ISIN FR0004500106	Bloomberg : OLV:FP
Mnemo : OLV	Reuters : SLVG.PA